

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°26/02**
Adoption du Procès-Verbal du lundi 15 décembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION
DU 29 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le dimanche 29 du mois de mars à 10h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le lundi 23 Mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY, Mme DOLLFUS, M. GAUDEAU, Mme RIOU-HARCHAOUI, M. VEYRAT, Mme NICOLAS, M. LEROY, Mme GUERY, M. CORBIN, Mme POULET, M. ALLARD, Mme GARTENLAUB, M. KNAFO, Mme LAPORTE, M. MAGADOUX, Mme MARQUES CARLOS, Mme BENZARTI, M. CHEVERT, Mme TOUCHON, Mme FERRIER, M. SOUMARE, Mme PROVOST, M. FERRIER, Mme MORIN, Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. VINCENT, M. MILOSEVIC, Mme BOULAY

Absents ayant donné procuration :

M. GOURY ayant donné procuration à M. GAUDEAU

M. LE MEUR ayant procuration à Mme DOLLFUS



Mme POIVRE a été élue secrétaire de séance

OBJET : ADOPTION DU PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2025,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À la majorité absolue,**

Contre : Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. VINCENT, M. MILOSEVIC, Mme BOULAY.

ADOPTE Le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2025 tel annexé.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

